

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-020

SERVICE : Direction des Affaires Culturelles / pôle patrimoine et actions culturelles

OBJET : Printemps des Arts 2023 - Contrat de cession et de représentation avec l'Association Belka 69004 LYON

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°20-18 du 31 Juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13ème Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE dans le domaine de la Culture et de la Vie Etudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDERANT que le concert Tutti bueni est programmé à la salle des fêtes de Nivigne et Suran le dimanche 26 février 2023 dans le cadre du Printemps des Arts ;

CONSIDERANT qu'il convient de définir les conditions techniques et financières du spectacle de l'Association Belka à la salle des fêtes de NIVIGNE ET SURAN ;

DECIDE

DE CONCLURE un contrat de cession avec l'association Belka – 69004 LYON définissant les conditions de collaboration entre la Communauté d'Agglomération et ladite association dans le cadre du Printemps des Arts 2023.

La convention précise les points suivants :

- L'association Belka, s'engage à donner une représentation du concert Tutti Bueni à la Salle des fêtes de Nivigne et Suran le dimanche 26 février 2023 à 15 h 00.

- Le coût de la prestation s'élève à la somme de 1 055 € net de TVA (mille cinquante-cinq euros) comprenant le financement de la prestation artistique, la sonorisation et les frais de déplacement.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg en Bresse, le 1^{er} février 2023

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Sylviane CHÊNE
Déléguée à la Culture et à la Vie étudiante